



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 31.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 29
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

Date de la convocation : 20 mars 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt sept mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MUSARD. PEGOURIE. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC

Pouvoirs : Mme FABREGAS à Mme ARMENGAUD. M. MANERO à M. FERRARI. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. MANERO. BOISSET. POUVILLON. RICAUD. Mmes SOULIER. ESTAUN. FABREGAS. OVADIA. VERNIER.

Secrétaire de séance : Mme VIGNE DREUILHE.

Objet de la délibération : ECOLE DE MUSIQUE : AVANCE SUR SUBVENTION

Exposé :

L'association école de musique a bénéficié en 2017 d'une subvention de 47 500 €. Pour l'année 2018, l'association sollicite une subvention de 47 500 € dont le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction au sein des services. La prochaine délibération du Conseil municipal ne pourra pas intervenir avant courant mai, mais vu que l'association comporte plusieurs intervenants salariés dont la rémunération doit être assurée, l'école de musique risque d'être confrontée d'ici là à des besoins de trésorerie ; elle sollicite donc la possibilité de bénéficier d'une avance sur la subvention annuelle.

Il est proposé de lui allouer une avance d'un montant de 25 000 €.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver le versement d'une avance d'un montant de 25 000 euros, sur la subvention 2018, à l'Association école de musique.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20180327-27032018_31B-DE
Reçu le 10/04/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,
OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
10/04/2018

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE